

Note de présentation brève et synthétique Budget Primitif 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Pour rappel, la Commune gère un seul budget.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 2 Avril 2024 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La population de Margaux-Cantenac est évaluée par l'INSEE, au 1^{er} Janvier 2024, à 2 861 habitants.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **3 212 229.41** euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à **56.50** % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent **2 455 712.41** euros.

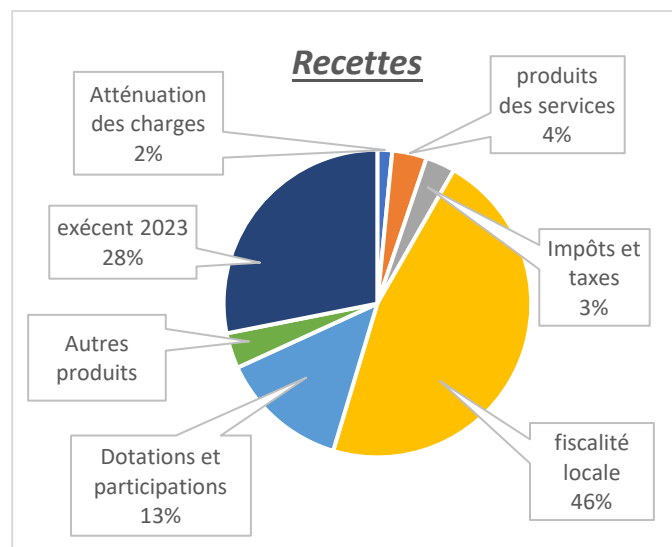
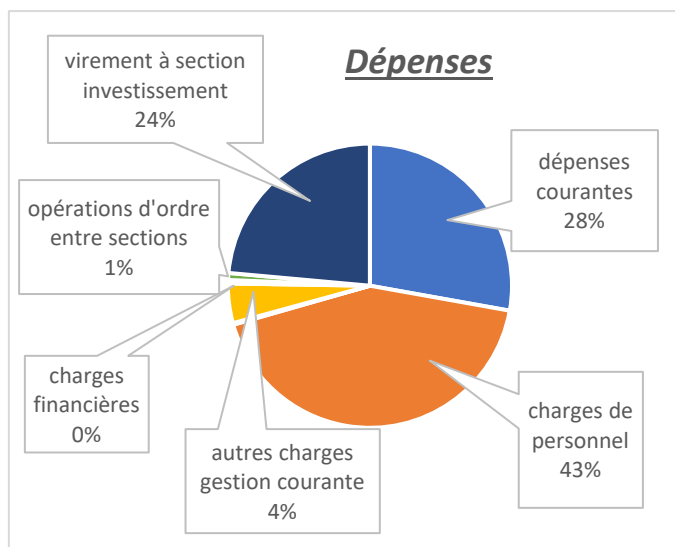
Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (756 517 €), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux et la fiscalité locale,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	892 750.00 €	excédent brut reporté	902 874.41 €
dépenses de personnel	1 373 400.00 €	recettes des services	116 140.00 €
Autres dépenses gestion courante	145 503.73 €	impôts et taxes	100 000.00 €
dépenses financières	12 602.92 €	fiscalité locale	1 488 997.00 €
dépenses spécifiques	1 117.20 €	dotations et participations	434 518.00 €
autres dépenses (atténuation de produits)	5 100.00 €	autres recettes de gestion courante	119 700.00 €
dotations aux provisions, dépréciations	500.00 €	autres recettes (atténuation de charges)	50 000.00 €
Total des dépenses réelles	2 430 973.85 €	Total des recettes réelles	3 212 229.41 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	24 738.56 €		
sous-total	2 455 712.41 €		
Virement à la section d'investissement	756 517.00 €		
Total général des dépenses	3 212 229.41 €	Total général des recettes	3 212 229.41 €

**c) La fiscalité**

La Municipalité n'a pas augmenté les taux depuis la création de la Commune nouvelle de Margaux-Cantenac en 2017 mais au vu du contexte économique et financier, avec des augmentations dans tous les domaines et la diminution des subventions, elle a décidé d'augmenter les taux d'imposition de 1%.

Les taux des impôts locaux pour 2024 concernant les ménages, sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **33.59 %** (33.26 % en 2023)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **35.83 %** (35.48 % en 2023)
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et les logements vacants) : **13.98 %** (13.84 % en 2023)

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **1 477 800 €**.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à **391 479 €**.

II. La section d'investissement**a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

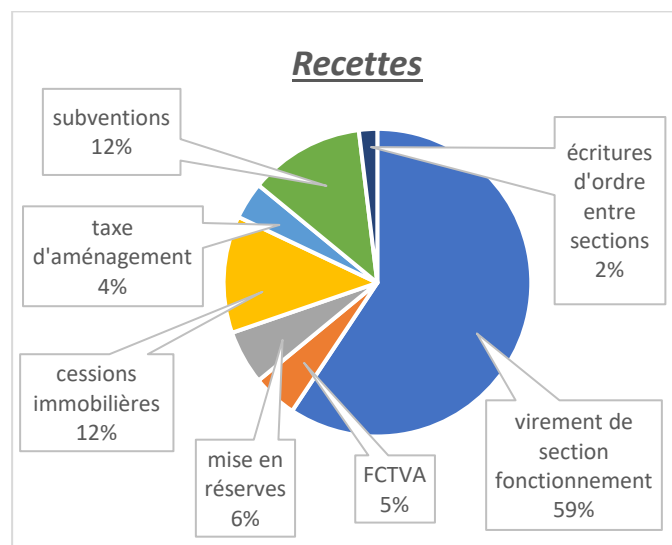
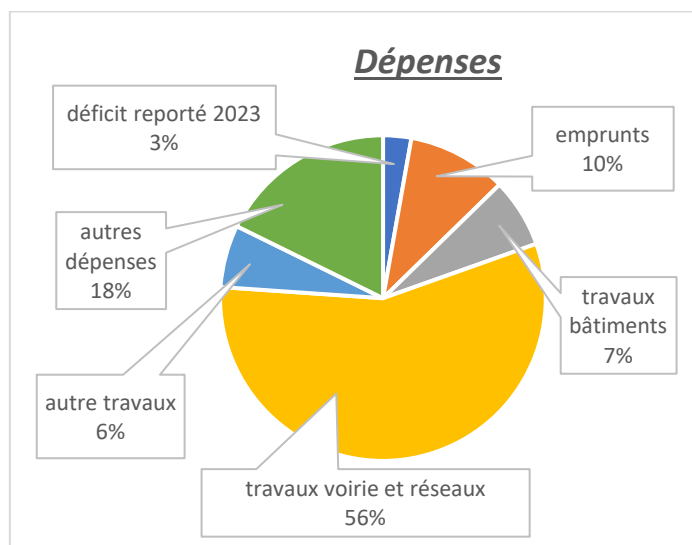
Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives aux travaux de voirie, de bâtiments...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	35 818.75 €	virement de la section de fonctionnement	756 517.00 €
remboursement d'emprunts (dont dépôts garantie)	123 663.52 €	FCTVA	60 000.00 €
Travaux de bâtiments	87 860.00 €	Mises en réserves	72 227.18 €
Travaux de voirie et réseaux	721 881.16 €	Cessions immobilières	157 000.00 €
Autres travaux	79 000.00 €	Taxe d'aménagement	50 000.00 €
Autres dépenses	226 510.49 €	Subventions	154 251.18 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €	produits (écritures d'ordre entre sections)	24 738.56 €
Total général des dépenses	1 274 733.92 €	Total général des recettes	1 274 733.92 €



c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- travaux dans les bâtiments

- o Mairie – 12 Rue de la Trémoille : menuiseries extérieures (14 000 €)
- o Espace Ginestet – Avenue Jeanne d'Arc : auvent côté parc, dalle en béton façade côté Nord, sanitaires extérieurs (43 500 €)
- o Salle Port-Aubin – 23 B Avenue de la 5^{ème} République : éclairage extérieur et plafond LED (1 750 €)
- o Salle St Vincent – Route de Jean-Faure : éclairage extérieur, changement 2 portes latérales et mise aux normes handicapés des sanitaires (12 950 €)
- o Rue de la Halle et Chemin du Plaisir : Mise en sécurité et/ou démolition (10 000 €)

- travaux de voirie et de réseaux

- o Cours de la Marne : assainissement pluvial, aménagements sécuritaires et parking (555 100 €)
- o Cours de la Marne : enfouissement réseau électrique Basse Tension (38 500 €)
- o Rue Montesquieu et Cours Pey Berland : extension réseau défense incendie (22 400 €)
- o Cours Pey Berland : étude (9 000 €)
- o Route de Lagunegrand : étude pour chemin piétonnier (5 520 €)
- o Rue Corneillan : pluviales - étude (5 400€) et travaux (33 000 €)

- acquisition de matériel/mobilier

- o Groupes scolaires de Margaux (Ecole des Millésimes) et de Cantenac (Ecole Les P'tits Pépins) + bibliothèque municipale : matériel informatique (8 000 €)
- o Groupe scolaire de Cantenac : rideaux (900 €), remplacement cabanon (2 000 €)
- o Sécurité : Rénovation vidéoprotection – Abords salle des fêtes et stade – Cours Pey Berland (43 000 €)
- o Mobilier urbain : plaques de rues (2 500 €)
- o Services techniques : tondeuse, barrières sécurité, séparateurs voies (3 700 €)
- o Salle des Fêtes : tables (500 €) et grilles d'exposition (1 400 €)
- o Dojo : Tatamis (8 000 €)

- acquisitions foncières :
 - o Bien 41 Avenue de la Gare (83 000 € frais annexes inclus)
 - o Bien 091 AI 22 (chemin du Plaisir) + plusieurs parcelles à différents endroits de la Commune (11 000 €)
 - o Bien AC 51 - Place de la Trémoille (4 240 € inclus frais annexes et document arpentage)
- élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) (28 500 €)
- aménagements
 - o Equipements sportifs - Cours Pey Berland : Skate park avec déplacement paniers basket et installation filets pare-ballons (51 000 €)
 - o Cimetières de Margaux et de Cantenac : espaces cinéraires (28 000 €)

d) Les subventions d'investissements prévues

- de l'Etat :
 - o travaux de voirie (aménagements sécuritaires, parking) - Cours de la Marne (35 581 €)
 - o rénovation de la vidéoprotection aux abords de la salle des fêtes et des tribunes du stade – Cours Pey Berland (15 100 €)
 - o aménagement d'un skate park avec déplacement paniers basket et installation filet pare-ballons (10 600 €)
 - o aménagement de l'espace cinéraire des 2 cimetières communaux (5 800€)
- du Département :
 - o travaux de voirie : aménagements sécuritaires, parking et d'assainissement pluvial - Cours de la Marne (57 339 €)
- Autres :
 - o Syndicat intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) : travaux d'éclairage public – Cours de la Marne (14 194 €)

e) Les cessions immobilières prévues

- Bien 7 Place de la Trémoille (150 000 €)
- Parcelle 091AB104 - Village d'Issan (7 000 €)

III. Les données synthétiques du budget - Récapitulatif

a) Recettes et dépenses

Fonctionnement			
Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Excédent antérieur 2023 reporté	902 874.41 €		
nouveaux crédits	2 309 355.00 €	nouveaux crédits	3 212 229.41 €
Total	3 212 229.41 €	Total	3 212 229.41 €

Investissement			
Recettes	Montant	Dépenses	Montant
		déficit antérieur de 2023 reporté	35 818.75 €
recettes certaines mais non encaissées au 31.12.2023	15 637.18 €	dépenses engagées mais non payées au 31.12.2023	52 045.61 €
nouveaux crédits	1 259 096.74 €	nouveaux crédits	1 186 869.56 €
Total des recettes	1 274 733.92 €	Total des dépenses	1 274 733.92 €

b) Principaux ratios

Pour se rendre compte de la mesure d'un budget communal et l'illustrer, la pratique est d'établir différents ratios.

Pour Margaux-Cantenac, en tenant compte des prévisions du budget primitif 2023, ils sont les suivants :

- Dépenses réelles de fonctionnement/population : **849.69 € / habitant** (2 430 973.85 € / 2861)
- Recettes réelles de fonctionnement/population : **807.18 € / habitant** (2 309 355.00 € / 2861)
- Produits des impositions directes locales/population : **474.35 € / habitant** (1 357 104 € / 2861)
- Annuité d'emprunt en € / habitant : **47.14 € / habitant** (134 866.44 € / 2861)
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : **56.50 %** (1 373 400.00 € / 2 430 973.85 €)
- Dépenses de personnel / population : **480.04 € / habitant** (1 373 400.00 € / 2861)

c) Etat de la dette

La Commune n'a pas prévu de souscrire de nouvel emprunt au cours de l'année 2024.

1- Niveau d'endettement de la collectivité

Pour mémoire, la commune a 8 emprunts en cours contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (1), le Crédit Agricole (2), le Crédit Mutuel (4), la Banque Postale (1).

Intégralement placée en catégorie 1A, soit le risque le plus faible, cette dette est constituée de 100% de taux fixes, avec un indice en euro. Le taux moyen est de 6.19 %.

La dette en capital au 1^{er} Janvier 2024 atteint **791 467.43 €** et représente **276.64 €/habitant**.

Le montant de l'annuité à payer sur 2024 s'élève à 134 866.44 €, soit :

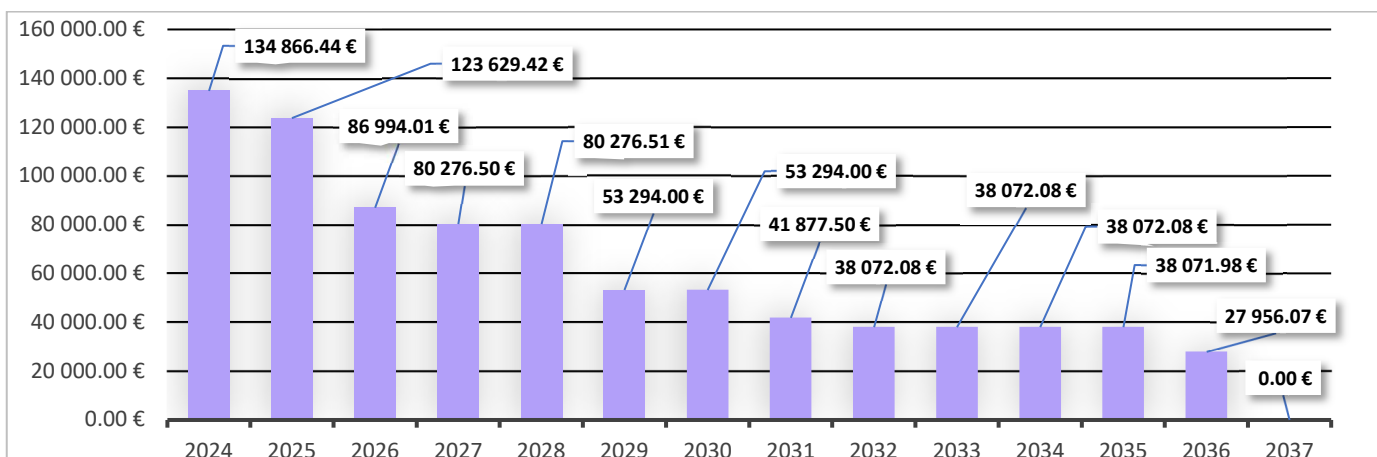
. **122 263.52 €** de capital à rembourser sur l'année

et . **12 602.92 €** d'intérêts à rembourser sur l'année

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 sera de **669 203.91 €**

Intitulés	BP 2023	BP 2024
Capital restant dû (encours de la dette) au 01.01 (a)	911 015.47 €	791 467.43 €
Population (b)	2 861	2 861
endettement/population (a/b)	318.43 €	276.64 €
Annuité de la dette (c)	135 186.93 €	134 866.44 €
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (d)	2 138 481.00 €	2 308 355.00 €
charge de la dette (c/d)	6.32%	5.84%

2- Extinction naturelle de la dette



b) Effectifs de la collectivité et charges de personnel

1- Effectifs

La Collectivité compte **33 agents** au 01.01.2024 (contre 34 au 01.01.2023) répartis comme suit :

	Service administratif			service scolaire et périscolaire			service technique			Total		
	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total	TC	TNC	total
titulaire	3	2	5	2	9	11	8	1	9	13	12	25
stagiaire	1		1		1	1				1	1	2
contractuel					4	4	2		2	2	4	6
total	4	2	6	2	14	16	10	1	11	16	17	33